

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 19 décembre à 18h45, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations et organismes publics - exercice 2023.

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, Mme CAKIR, Mme DAHOU, M. DUPRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme HAMEAU a donné pouvoir à M. RINA-BASILIO, M. VILLARET a donné pouvoir à Mme BUREAU, M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme LOQUET a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. PAOLI a donné pouvoir à Mme NOGUES, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. DUPRE.

ABSENTS : M. HUYGHUES DES ETAGES.

SECRETARE DE SEANCE : Mme CAKIR.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé**


Véronique DESNOUES





2022-346 Subventions de fonctionnement aux associations et organismes publics – exercice 2023.

Monsieur le Conseiller Départemental Maire présente les subventions suivantes :

Nature	Libellés	Propositions	Pour	Contre	Abs.	N. Partic.
657351	. GFP de rattachement (prévention spécialisée Métropole).	30 000,00 €	32			
657362	. Centre Communal d'Action Sociale	1 520 000,00 €	32			
6574	. Comité d'Entraide du Personnel	60 000 €	32			
6574	. Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)	200 €	32			
6574	. Loiret Nature Environnement (Naturalistes Orléanais)	200,00 €	32			
6574	. Souvenir Français	100,00 €	32			
6574	. Comité de jumelage	5 000,00 €	25			7
6574	. Cercil	500,00 €	32			
6574	. GHILIS	250,00 €	32			
6574	. FNACA	200,00 €	31			1
6574	. ADIRP 45	300,00 €	32			
6574	. Secours Catholique Français	800,00 €	32			
6574	. Secours Populaire Français	1 300,00 €	32			
6574	. Comité féminin du Loiret pour le dépistage des cancers	100,00 €	32			
6574	. Le Relais Orléanais	300,00 €	32			
6574	. Amicale des Séniors	3 000,00 €	32			
6574	. Parentèle	300,00 €	32			
6574	. APF France Handicap	500,00 €	32			
6574	. Association des Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €	32			
6574	. Banque Alimentaire du Loiret	5 700,00 €	32			
6574	. CIDFF	1 000,00 €	32			
6574	. AIDES	500,00 €	30			2
6574	. France Alzheimer Loiret	500,00 €	32			
6574	. Groupe Action Gay et Lesbien	350,00 €	32			
6574	. Artistes stéouellans	1 000,00 €	32			
6574	. Primaire Louis Aragon	634,50 €	32			
6574	. Maternelle Louis Aragon	319,50 €	32			
6574	. Primaire Jean Moulin	859,50 €	32			
6574	. Maternelle Jean Moulin	603,00 €	32			
6574	. Primaire Lenormand	1 116,00 €	32			
6574	. Maternelle Lenormand	594,00 €	32			
6574	. Primaire Paul Doumer	985,50 €	32			
6574	. Maternelle Paul Doumer	585,00 €	32			
6574	. Primaire F Mitterrand	1 017,00 €	32			
6574	. Maternelle F Mitterrand	607,50 €	32			
6574	. Primaire Paul Bert	841,50 €	32			
6574	. Maternelle Paul Bert	589,50 €	32			
6574	. DDEN	240,00 €	32			
6574	. Football Club Olympique	90 000,00 €	30	1	1	
6574	. Alerte Saint Jean	37 000,00 €	32			
6574	. Basket Club Saint Jean de la Ruelle	2 750,00 €	32			
6574	. Ping Saint Jean 45	19 000,00 €	32			
6574	. Inter Omnisports des Sourds d'Orléans	150,00 €	32			
6574	. Judo-Club	5 500,00 €	32			
6574	. Club Nautique Saint Jean	11 000,00 €	32			
6574	. Tennis Club Saint Jean	5 500,00 €	32			
6574	. Triton's Club	1 500,00 €	32			
6574	. Club d'Escrime Stéouellan	7 300,00 €	32			
6574	. Roller Olympique Club Stéouellan (ROCS)	4 000,00 €	32			
6574	. Amicale Pétanque Stéouellante	1 200,00 €	32			



6574	. Alliance Canoë Kayak Val de Loire (ACKVL)	700,00 €	32			
6574	. Aïkido Club Saint Jean	700,00 €	32			
6574	. STARC	300,00 €	32			
6574	. Radio Commande Modélisme Club Orléanais (RCMCO)	500,00 €	32			
6574	. Association Sportive Collège Max Jacob	750,00 €	32			
6574	. Association Sportive Collège André Malraux	700,00 €	32			
6574	. Gymnastique Volontaire de St Jean de la Ruelle	300,00 €	32			
6574	Total subvention aux associations et autres personnes de droit privé	280 042,50 €				
Total Général 657351+657362+6574		1 830 042,50 €				

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances en date du 13 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote des subventions de l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé



Véronique DESNOUES